

Affaires Juridiques & Gestion des Assemblées

Affaire suivie par Claudine LATOUCHE

Tel : 03.27.53.75.32

Réf. : **CL/JR/IT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 17 Février 2015

L'an deux mille quinze, le dix-sept février à 18 h

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de : Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE.

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : A. DECAGNY - J.-P.COULON - M.GAMRA - N. LEBLANC - M.-C.MORETTI - M.-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - A.NEZZARI - Y. ZUMSTEIN - C.DEMUYNCK - J.PAQUE - J.MICHAUX - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCOCCILO - N.REFFAS - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - N.TAJDIRT - F. TRINCARETTO - J.-Y.HERBEUVAL - C.SAVAUX - M.-P.ROPITAL - C.DI POMPEO - S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - M.GABET - L.-A.DE BEJARRY

EXCUSES ayant donné pouvoir :

Denis DEJARDIN (à A. DECAGNY) - **Samia SERHANI** (à Marie-Charles LALY)

EXCUSES :

ABSENT(S) : Naëlle TAJDIRT (arrivée à partir de la question n° 1)

Mehdi GAMRA et Christine SAVAUX (sortis pour la question n° 8)

SECRETAIRE DE SEANCE : Xavier DUBOIS

**OBJET N° 12 : Conservatoire à rayonnement communal Marie-Alexandre Guénin -
Fixation des tarifs pour l'année scolaire 2015-2016**

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 91 en date du 30 juin 2010 par laquelle le Conseil Municipal a adopté les tarifs concernant le tarif de location d'instruments pour les élèves inscrits au Conservatoire,

Vu la délibération n°82 en date du 06 juillet 2012 par laquelle le Conseil Municipal a adopté les tarifs concernant les droits d'inscription, par année scolaire, au Conservatoire à Rayonnement Communal Marie-Alexandre Guénin de Maubeuge,

Considérant qu'il est proposé d'actualiser uniquement le montant du droit de scolarité concernant le « parcours adulte maubeugeois ».

Que ce droit de scolarité était de 65,00 € pour l'année scolaire 2014-2015 et qu'il passera à 75,00 € pour l'année scolaire 2015-2016. A titre de comparaison, ce nouveau montant correspond au plein tarif appliqué, jusqu'à présent, aux enfants maubeugeois.

Considérant de surcroît qu'aucune autre augmentation ne sera appliquée, et ceci afin de permettre au plus grand nombre et notamment aux plus jeunes, de pouvoir bénéficier d'une ouverture culturelle par la pratique artistique.

Par ces motifs, il est proposé, au Conseil Municipal :

- **D'adopter** les nouvelles modalités d'application des tarifs au Conservatoire à rayonnement communal Marie-Alexandre Guénin pour l'année scolaire 2015-2016, telles que définies dans le document ci-annexé, lesquelles entreront en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2015.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **Adopte** les nouvelles modalités d'application des tarifs au Conservatoire à rayonnement communal Marie-Alexandre Guénin pour l'année scolaire 2015-2016, telles que définies dans le document ci-annexé, lesquelles entreront en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2015.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Le Maire de Maubeuge,

Arnaud DECAGNY